

Chômage des jeunes: solutions envisageables

2013/2045(INI) - 22/07/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative de Joanna Katarzyna SKRZYDLEWSKA (PPE, PL) sur la lutte contre le chômage des jeunes: solutions envisageables.

Les députés soulignent la nécessité de **mesures de politiques nationales et européennes en faveur de l'emploi des jeunes qui soient cohérentes** et qui se renforcent mutuellement. Ils regrettent que les mesures actuelles d'urgence visant à réduire les dépenses publiques dans les pays en crise aient déjà des **répercussions négatives directes sur la population jeune** en raison des compressions budgétaires dans l'éducation, la création d'emplois et les services de soutien. Ils appellent par ailleurs à des mesures différenciées car les jeunes chômeurs ne constituent pas un groupe homogène.

Plusieurs mesures sont réclamées dans ce contexte à la Commission ou aux États membres selon le cas :

- que les régions qui ont un taux de chômage des jeunes supérieur à 25% mettent en place un plan d'aide d'une durée d'un an en vue de la création d'emplois en faveur d'au moins 10% des jeunes concernés ;
- que l'on évite le gaspillage des ressources disponibles en vérifiant s'il est possible d'appliquer aux marchés du travail des États membres les exemples tirés des meilleures pratiques ;
- qu'un soutien actif soit octroyé aux États membres qui s'engagent dans la réforme de leurs systèmes de formation professionnelle ;
- que des **lignes directrices pour l'élaboration d'un système moderne d'enseignement en alternance**, étayées par une liste de métiers-clés, soient définies en Europe ;
- que les associations d'étudiants et les organisations de jeunesse, soient pleinement associées aux réformes en cours ;
- que des mesures soient prises pour accorder la priorité aux domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques dans leurs programmes d'enseignement ;
- que l'on favorise la participation des jeunes à la vie démocratique, en particulier des jeunes femmes à l'élaboration des politiques en faveur des jeunes.

Pour un recadrage des coupes budgétaires et un investissement massif dans les mesures destinées à la jeunesse : les députés se disent préoccupés par les réductions budgétaires pratiquées par des États membres dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, qui risquent d'exclure les jeunes à la fois du système d'éducation et du marché du travail. Ils invitent les États membres et les autorités locales et régionales à mettre en place des stratégies intégrées de développement territorial, comprenant des chapitres consacrés à la formation et à l'emploi, à commencer par des mesures contre le décrochage scolaire. Conscients que la situation est particulièrement difficile dans certaines régions qui enregistrent un taux de chômage des jeunes de plus de 25%, les députés se félicitent du fait que l'aide de l'Union en faveur de l'emploi des jeunes sera encore renforcée par son initiative pour l'emploi de jeunes, qui est proposée avec un budget maximal de **8 milliards EUR de 2014 et 2020**. Ils soulignent au passage que la mise en œuvre efficace de la Garantie européenne pour la jeunesse nécessite dans la seule zone euro, d'après l'OIT, des moyens à hauteur de **21 milliards EUR**. Il convient donc d'allouer rapidement les crédits spécifiquement destinés à cette initiative pour l'emploi des jeunes et la dotation correspondante du Fonds social européen (FSE).

Garantie pour la jeunesse : tout en se félicitant de la décision du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" du 28 février 2013 de convenir d'une recommandation du Conseil sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse, les députés invitent les États membres à agir de manière ambitieuse au niveau national pour mettre en œuvre les systèmes de garantie pour la jeunesse. Ils plaident

pour l'extension des groupes visés, afin d'inclure **tous les jeunes de moins de 30 ans**, y compris les diplômés et ceux qui ont quitté sans qualification leur filière de formation.

Dans la foulée, les députés informent les États membres que le Parlement européen suivra de près les mesures qui seront prises par les États membres, afin de veiller à ce que la Garantie pour la jeunesse devienne une réalité. Ils soulignent également que les efforts et les fonds dépensés pour mettre en œuvre la Garantie pour la jeunesse ne sauraient se substituer aux efforts et aux réformes structurels des États membres.

Ils demandent par ailleurs à la Commission d'inclure des mesures spécifiques visant à lutter contre le chômage des jeunes **dans tous ses programmes**, en adoptant une vision globale et intégrée.

En ce qui concerne spécifiquement les dispositifs à mettre en place au titre de la Garantie pour la jeunesse, les députés proposent une série de mesures destinées à rendre tangibles et efficaces les résultats escomptés.

Plan d'action pour l'emploi et la jeunesse : les députés demandent à la Commission et aux États membres, en concertation avec les parties prenantes dans le domaine de la jeunesse et avec le Parlement européen, de mettre au point un plan d'action pour l'emploi des jeunes, en définissant des mesures à court, moyen et long terme. Ils recommandent que, dans les États membres disposant d'un système de formation en alternance, une "formation de substitution", relevant de la Garantie pour la jeunesse, soit mise à disposition des jeunes âgés de moins de 18 ans qui ne trouvent pas de place d'apprentis. Ils encouragent également le rapprochement entre le monde du travail et celui de l'enseignement afin de permettre l'élaboration de parcours de formation, tels que les programmes en alternance, alliant notions théoriques et expérience pratique. Les députés mettent également en évidence la nécessité de revaloriser les stages en entreprises.

Lutter contre le décrochage scolaire et la discrimination scolaire : les députés demandent aux États membres d'intensifier leurs efforts en vue de réduire le décrochage scolaire prématuré afin d'atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020, à savoir un taux d'abandon scolaire inférieur à 10%. À cet égard, ils invitent les États membres à recourir à un large éventail de mesures destinées à lutter contre le décrochage et l'analphabétisme, par exemple en diminuant la taille des classes et en aidant les élèves qui, pour des raisons économiques, ne sont pas en mesure d'achever le cycle de l'enseignement obligatoire.

Les députés invitent également les États membres à mettre en œuvre les mesures prévues par leur dispositif national de Garantie pour la jeunesse en adoptant **une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes** à toutes les étapes de la préparation, de la programmation et de la mise en œuvre de ces mesures. Ils invitent ainsi la Commission et les États membres à prendre les mesures nécessaires pour combattre le stéréotype qui présente la création d'entreprise comme une activité risquée, qui serait réservée aux hommes.

Corps européen de la jeunesse : les députés demandent à la Commission de **soumettre une proposition de programme en vue de créer un corps européen de la jeunesse**, avec pour objectif de donner aux jeunes de moins de 30 ans issus de toute l'Europe la possibilité d'effectuer jusqu'à **trois mois de bénévolat dans un autre État membre**. L'objectif serait de donner aux jeunes une chance d'utiliser et de perfectionner leurs compétences éducatives et sociales et de renforcer leur connaissance d'un autre État membre, tout en favorisant l'amitié et l'intégration à travers l'Union.

Faire cadrer les mesures financées au titre des Fonds structurels avec la lutte contre le chômage : les députés demandent à la Commission et aux États membres, dans le cadre de la définition du programme pour la période 2014-2020, de prévoir des critères plus rigoureux et quantifiables concernant l'approche, le suivi et l'évaluation des objectifs des Fonds structurels, avec des objectifs spécifiques en faveur de la lutte contre le chômage des jeunes qui soient mesurables y compris du point de vue du genre (au cours de la période allant de 2007 à 2011, 52% des bénéficiaires des Fonds structurels étaient des femmes). Ils

demandent également de prévoir des ajustements supplémentaires du Fonds social européen afin d'apporter un soutien supplémentaire dans les domaines de la formation, de l'accès à l'emploi et de l'accueil des enfants pour les jeunes femmes. Les États membres devraient en outre utiliser pleinement et de manière coordonnée les fonds disponibles de l'Union européenne (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, Feader et FEAMP), permettant aux jeunes de participer activement à l'économie et à la société.

EURES : les députés demandent que l'on procède à des réformes du réseau européen de services de l'emploi (EURES) dans le but de faciliter de manière proactive la mise en concordance des demandeurs d'emploi et des personnes désirant changer de poste avec les offres d'emploi. Les députés demandent aux États membres, en l'absence de chiffres précis concernant les flux de migration des jeunes, de créer des mécanismes de recherche, de suivi et d'évaluation sur cette mobilité, pouvant être transférés à EURES.

Améliorer les qualifications : les députés invitent la Commission et les États membres à rendre effectives la transparence et l'harmonisation de la reconnaissance des qualifications au sein de l'Union, en particulier dans le cadre du système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels, d'Europass et du Cadre européen des Certifications. Il convient également de remédier au problème du "**gaspillage des cerveaux**", car des jeunes ayant un niveau élevé de qualifications et de compétences qui occupent des postes pour lesquels ils sont surqualifiés n'utilisent pas leurs compétences ni leurs qualifications réelles, ce qui entraîne pour eux un préjudice sur les plans social et psychologique. Les États membres sont également appelés à intégrer dans les cursus universitaires, une formation de base à la recherche d'emploi.

Lutter contre le chômage des femmes : les députés rappellent que le chômage des jeunes femmes (de moins de 25 ans) continue d'augmenter, qu'il est passé de 18,8% en 2009 à 22,1% en 2012 et que, selon les dernières données disponibles, il s'élèverait à 22,9 %. Ils soulignent également que le découragement, l'auto-exclusion et la désaffection du travail ne cessent d'augmenter et que, dans ce contexte, les jeunes femmes sont toujours confrontées à des conditions d'emploi pires que celles des jeunes hommes.

Dans ce contexte, les députés invitent les États membres à adopter des politiques destinées à favoriser la présence des femmes dans les secteurs où elles sont sous-représentées, comme dans le secteur scientifique et technologique et à lutter contre la ségrégation fondée sur le genre dans l'éducation comme sur le marché du travail. De même, des mesures sont réclamées pour réduire les inégalités au niveau de l'entrée sur le marché du travail, des carrières et des salaires des femmes. Pour favoriser la réinsertion des femmes sur le marché du travail, il convient également d'élaborer des solutions politiques à multiples facettes, qui intègrent l'apprentissage tout au long de la vie, la lutte contre le travail précaire ainsi que la promotion du travail assorti de droits et de pratiques différentes d'organisation du travail, à la demande de la femme, afin d'éviter l'abandon et les interruptions de carrière.